

# Allez, c'est reparti !

Au vu des dernières annonces concernant la situation sanitaire, **FO** a demandé la tenue rapide d'une réunion direction/OS. Celle-ci s'est tenue, en visioconférence, vendredi 10 décembre à 14H30.

## POINT SANITAIRE / RH :

La situation au sein de nos services se dégrade brutalement.

6 nouveaux cas positifs ont été recensés depuis le 30 novembre, dont la majorité la semaine dernière. Les lieux ont été immédiatement désinfectés (bureaux concernés + espaces communs). Le médecin de prévention (MP) a déterminé les cas contacts potentiels en fonction des différentes situations.

Attention : Pour rappel, le traitement des cas contacts a évolué. Différents éléments sont pris en considération (schéma vaccinal, pathologies, proximité des cas positifs...).

Le MP et les services RH déterminent donc la nécessité de l'isolement des personnes recensées contact au cas par cas !

### ➤ Cas vulnérables :

72 agents de la DDFIP du Var sont recensés comme étant vulnérables en fonction de leur pathologie. Ce recensement n'est pas exhaustif, car il se fait avec l'accord des agents concernés. Au 06 décembre, 35 de ces agents étaient placés en télétravail, avec une quotité variant de 1 à 5 jours suivant la gravité de la pathologie (immunodépression sévère ou pas).

Suite à la question de **FO**, il a bien été précisé que les personnes vulnérables, dont les missions ne sont pas télétravaillables, doivent être placées, après avis du MP, en ASA. À ce jour, seule un agent est dans cette situation, mais ce nombre risque d'évoluer.

Pour rappel, vous trouverez en PJ la circulaire DGAFP du 09 septembre 2021 relative à l'identification et aux modalités de protection des agents vulnérables à la COVID 19.

### ➤ ASA :

Pour rappel, il est possible de déposer 1/2 journée d'autorisation d'absence pour la **vaccination** ou celle de nos enfants, sans justificatif. En cas de symptôme le lendemain de votre vaccination, vous pourrez bénéficier d'1 journée d'ASA (attestation sur l'honneur). Au-delà, un arrêt maladie est nécessaire.

De même, les parents d'enfants de moins de 16 ans dont la classe/crèche est fermée sont placés en télétravail et à défaut, peuvent bénéficier d'ASA.

Le processus de « **télétravail en mode dégradé** » est donc réactivé. Cependant, les RH étudient les situations au cas par cas. Car, comme nous l'avons toujours dit, il est impossible pour les parents d'enfants en bas âge et/ou en cas de fratrie de télétravailler et de surveiller leur progéniture !

**FO** a en outre demandé que les chefs de service prennent en considération ces situations particulières lors des objectifs assignés ou dans une quelconque appréciation du travail effectué ! Car ce n'est malheureusement pas toujours le cas !

La direction en appelle au bon sens...

### ➤ **Nouvelles mesures** :

Il est rappelé le respect le plus strict de l'application des gestes barrières (port du masque, distanciation, jauge de 4m<sup>2</sup>, aération régulière des espaces, lavage des mains...).

Un recensement des besoins a été effectué auprès des chefs de service, qui sont approvisionnés sur **simple demande** auprès des services de la BLI.

Des poubelles spécifiques pour recueillir les masques usagés ont été installées.

L'organisation de **réunions** en visioconférence/audioconférence doit être privilégiée. À défaut, des solutions hybrides doivent être envisagées, en respect des jauges.

Certaines réunions professionnelles, telles que l'aide aux aidants, ont d'ores et déjà été reportées.

Cependant, les **formations** en présentiel sont maintenues car nécessaires suite aux restructurations (NRP).

Les moments de **convivialité** (café, buffet, repas de Noël...) doivent être reportés.

À noter qu'à ce jour, la restauration collective reste ouverte, mais que le marquage (jauge) est réactivé.

### **ARBRES DE NOËL** :

L'application de ces nouvelles mesures a posé question quant à l'organisation des arbres de Noël. Celui de l'aire Toulonnaise, au domaine de la Castille, s'est déroulé mercredi 08 décembre, dans le respect des consignes sanitaires (masques, désinfection...) à la grande joie des petits comme des plus grands !

**L'arbre de Noël de Draguignan, le mercredi 15 décembre, est maintenu.**

En effet, la salle est grande, la désinfection des structures et des intervenants assurée. Cependant, par mesure de précaution, le goûter sera à emporter.

**FO**, ayant œuvré tout au long de l'année dans ce sens au sein du CDAS, se réjouit du maintien de ces manifestations.

## **TÉLÉTRAVAIL : la fonction publique doit être exemplaire ! (sic)**

Comme indiqué par le Secrétariat Général et le Directeur Général, le télétravail doit être étendu autant que possible à 3j/semaine. L'obligation de 2j en présentiel reste cependant d'actualité, quelle que soit la quotité de temps de travail.

2 situations sont à distinguer :

- Si les collègues ont déjà signé un protocole (soit environ 40 % des agents varois), ils doivent déposer des jours de télétravail exceptionnels, afin de tendre vers les 3j, sous réserve des nécessités de service.
- Les collègues n'étant pas encore sous protocole sont invités à déposer leur demande dans Sirhius. La quotité de jours flottants et/ou de jours exceptionnels sera examinée avec le chef de service.

À la demande de **FO**, le DDFIP a confirmé que, lors la tenue d'une visioconférence avec les responsables d'unité le jeudi 09 décembre, tous les chefs de service ont été sensibilisés à cette augmentation temporaire du télétravail et une « **écoute attentive** » leur a été demandé

Au plan matériel, 78 % des agents de la DDFIP 83 sont maintenant équipés d'ordinateur portable. Le dernier arrivage (50 unités) est en cours de distribution.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Nettoyage** : question récurrente ! Force est de constater, tant au plan national que local, que les prestations de nettoyage sont bien loin d'être optimales !

La direction a prévu en 2022 de grosses actions de nettoyage de fond : vitres, dégrassements des sols... sur Fréjus, Draguignan, Hyères, la Seyne.

Ces opérations exceptionnelles sont absolument nécessaires !

Cependant, pour **FO**, la question du ménage quotidien (largement perfectible !!!) reste prépondérante.

**Travaux Besagne** : l'obtention de crédits en fin d'année a permis à la direction de réaliser des travaux sur le réseau chauffage/climatisation de Besagne, afin d'éviter les fuites régulièrement constatées. Malheureusement, cela entraîne la coupure du chauffage durant la durée des travaux (estimée à un mois).

**FO** a demandé le déploiement de chauffages d'appoint (déjà commencé par les services de la BLI).

**Saint Bernard** : **FO** a fait part à la direction de la problématique de l'ouverture du portail de St Bernard le matin.

**Cité administrative** : il a été demandé une activation du chauffage de la cité plus tôt le lundi matin, afin que le bâtiment ne soit pas glacial à l'arrivée des agents après la coupure du WE.

**Fonds d'amélioration du cadre de vie** : la direction a informé les chefs de service de la mise à disposition des 134 860 € dans le cadre du protocole national dont nous vous avons déjà parlé. Un appel à projet est donc lancé. Le retour doit être effectué avant fin janvier 2022. Une étude de faisabilité et une priorisation seront effectuées, vos OS étant évidemment parties prenantes !

---

**Comme toujours, n'hésitez pas à nous faire remonter, par mail, sms, téléphone, toutes difficultés que vous pourriez rencontrer dans vos services, notamment en ce qui concerne l'application de ces consignes !**

**Nous restons à votre disposition et à votre écoute.**

---



**UN SYNDICAT ÇA SERT À ÇA  
ET ON NE COMPTE PAS S'ARRÊTER LÀ !**